

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

Contes Moraux Et Nouvelles Idylles

Diderot, Denis

Zuric, 1773

Entretien d'un Pere avec fes Enfants.

urn:nbn:de:gbv:45:1-45

ENTRETIEN

d'un Pere avec ses Enfans.

Ou

du danger de se mettre au dessus des loix.

MOn pere , homme d'un excellent jugement , mais homme pieux , était renommé dans sa province pour sa probité rigoureuse. Il fut plus d'une fois choisi pour arbitre entre ses concitoyens , & des étrangers qu'il ne connaissait pas , lui confierent souvent l'exécution de leurs dernières volontés. Les pauvres pleurerent sa perte , lors qu'il mourut ; pendant sa maladie , les grands & les petits marquerent l'intérêt qu'ils prenaient à sa conservation. Lorsqu'on sçut qu'il approchait de sa fin , toute la ville fut attristée. Son image sera toujours présente à ma mémoire ; il me semble que je le vois dans son fauteuil à bras , avec son maintien tranquille & son visage serein. Il me semble que je l'entens encore. Voici l'histoire d'une de nos soirées , & un modèle de l'emploi des autres.

C'était





Göhrner f. 1772.



LANDES-
BIBLIOTHEK
OLDENBURG



C'était en hiver. Nous étions assis autour de lui, devant le feu; l'Abbé, ma sœur & moi. Il me disait à la suite d'une conversation sur les inconvéniens de la célébrité: Mon fils, nous avons fait tous les deux du bruit dans le monde, avec cette différence que le bruit que vous faisiez avec votre outil vous ôtait le repos, & que celui que je faisais avec le mien ôtait le repos aux autres. Après cette plaisanterie bonne ou mauvaise du vieux forgeron, il se mit à rêver, à nous regarder avec une attention tout à fait marquée, & l'Abbé lui dit: Mon père à quoi rêvez-vous? Je rêve, lui répondit-il, que la réputation d'homme de bien, la plus desirable de toutes, a ses perils même pour celui qui la mérite. Puis après une courte pause il ajouta: J'en frémis encore quand j'y pense.... Le croiriez vous, mes enfans? Une fois dans ma vie j'ai été sur le point de vous ruiner; oui, de vous ruiner de fond en comble. L'ABBÉ. Et comment cela? MON PÈRE. Comment? Le voici.

Avant que je commence (dit-il à sa fille) Sœurlette, relève mon oreiller qui est descendu trop bas; (à moi;) & toi ferme les pans de ma robe de chambre; car le

D

feu



feu me brûle les jambes Vous avez tous connu le Curé de Thivet? MA SŒUR. Ce bon vieux prêtre qui à l'âge de cent ans faisait ses quatre lieuës dans la matinée? L'ABBÉ. Qui s'éteignit à cent & un ans en aprenant la mort d'un frère qui demeurait avec lui, & qui en avait quatre-vingt dix-neuf? MON PÈRE. Lui même. L'ABBÉ. Eh bien? MON PÈRE. Eh bien, ses héritiers, gens pauvres & dispersés sur les grands chemins, dans les campagnes, aux portes des églises, où ils m'andaient leur vie, m'envoyèrent une procuration qui m'autorifait à me transporter sur les lieux & à pourvoir à la sureté des effets du défunt curé leur parent. Comment refuser à des indigens un service que j'avais rendu à plusieurs familles opulentes? J'allai à Thivet; j'appellai la Justice du lieu; je fis appofer les scellés, & j'attendis l'arrivée des héritiers. Ils ne tarderent pas à venir; ils étaient au nombre de dix à douze. C'étaient des femmes sans bas, sans fouliers, presque sans vêtemens, qui tenaient contre leur sein des enfans entortillés de leurs mauvais tabliers; des vieillards couverts de haillons qui s'étaient trainés jusques là, portant sur leurs épaules, avec un bâton, une poignée de guenilles envelopées dans

dans une autre guenille ; le spectacle de la misère la plus hideuse. Imaginez d'après cela la joie de ces héritiers à l'aspect d'une dizaine de mille francs qui revenaient à chacun d'eux ; car à vuë de pays la succession du Curé pouvait aller à une centaine de mille francs au moins. On leve les scellés. Je procède tout le jour à l'inventaire des effets. La nuit vient. Ces malheureux se retirent ; je reste seul. J'étais pressé de les mettre en possession de leurs lots , de les congédier & de revenir à mes affaires. Il y avait sous un bureau un vieux coffre sans couvercle & rempli de toutes sortes de paperasses , de vieilles lettres , de brouillons de réponses , de quittances surannées , de reçus de rebut , de comptes de dépenses & d'autres chiffons de cette nature ; mais en pareil cas on lit tout , on ne néglige rien. Je touchais à la fin de cette ennuyeuse révision , lorsqu'il me tomba sous les mains un écrit assez long ; & cet écrit , savez-vous ce que c'était ? Un testament ! Un testament signé du curé ! Un testament dont la date était si ancienne que ceux qu'il en nommait exécuteurs n'existaient plus depuis vingt ans ! Un testament où il rejetait les pauvres qui dormaient autour de moi ; & instituait légataires univer-



sels les Frémins, ces riches libraires de Paris que tu dois connaître. Je vous laisse à juger de ma surprise & de ma douleur ; car que faire de cette piece ? La bruler ? Pourquoi non ? N'avait-elle pas tous les caractères de la réprobation ? Et l'endroit où je l'avais trouvée, & les papiers avec lesquels elle était confonduë & assimilée, ne déposaient-ils pas assez fortement contre elle, sans parler de son injustice révoltante ? Voilà ce que je me disais en moi même ; & me représentant en même temps la désolation de ces malheureux héritiers spoliés, frustrés de leur espérance, j'approchais tout doucement le testament du feu ; puis d'autres idées croisant les premières, je ne sçais quelle frayeur de me tromper dans la décision d'un cas aussi important, la méfiance de mes lumières, la crainte d'écouter plutôt la voix de la commisération qui criait au fond de mon cœur, que celle de la justice, m'arrêtaient subitement ; & je passai le reste de la nuit à délibérer si je brulerais ou non cet acte inique que je tins plusieurs fois au dessus de la flamme, incertain si je le lâcherais ou non. Ce dernier parti l'emporta ; une minute plutôt ou plus tard c'eût été le parti contraire. Dans ma perplexité, je crus qu'il
était

était sage de prendre le conseil de quelque personne éclairée. Je monte à cheval dès la pointe du jour ; je m'achemine à toutes jambes vers la ville ; je passe devant la porte de ma maison sans y entrer ; je descends au séminaire qui était occupé alors par des Oratoriens , entre lesquels il y en avait un distingué par la sûreté de ses lumières & la sainteté de ses mœurs. C'était un Père Bouin qui a laissé dans le diocèse la réputation du plus grand casuiste.

Mon père en était là , lorsque le Docteur Bisséi entra ; c'était l'ami & le médecin de la maison. Il s'informa de la santé de mon père , lui tâta le pouls , ajouta , retrança à son régime , prit une chaise & se mit à causer avec nous.

Mon père lui demanda des nouvelles de quelques uns de ses malades ; entre autres d'un vieux fripon d'Intendant d'un M. de la Mésangere , ancien Maire de notre ville. Cet Intendant avait mis désordre & le feu dans les affaires de son maître , avait fait des faux emprunts sous son nom , avait égaré des titres , s'était approprié des fonds , avait commis une infinité de friponneries dont la plupart étaient avérées , & il était



à la veille de subir une peine infamante, si non capitale. Cette affaire occupait alors toute la province. Le Docteur lui dit que cet homme était fort mal, mais qu'il ne désespérait pas de le tirer d'affaire. MON PÈRE. C'est un très mauvais service à lui rendre. MOI. Et une très mauvaise action à faire. LE DOCTEUR BISSEI. Une mauvaise action ! Et la raison, s'il vous plait ? MOI. C'est qu'il y a tant de méchants dans ce monde qu'il n'y faut pas retenir ceux à qui il prend envie d'en sortir. LE DOCTEUR BISSEI. Mon affaire est de le guérir & non de le juger. Je le guérirai, parceque c'est mon métier ; ensuite le Magistrat le fera pendre parceque c'est le sien. MOI. Docteur, mais il y a une fonction commune à tout bon citoyen, à vous, à moi ; c'est de travailler de toute notre force à l'avantage de la république, & il me semble que ce n'est pas un pour elle que le salut d'un malfaiteur dont incessamment les loix la délivreront. LE DOCTEUR BISSEI. Et à qui appartient-il de le déclarer malfaiteur ? Est-ce à moi ? MOI. Non, c'est à ses actions. LE DOCTEUR BISSEI. Et à qui appartient-il de connaître de ces actions ? Est-ce à moi ? MOI. Non ; mais permettez, Docteur, que
je

je change un peu la thèse, en supposant un malade dont les crimes soient de notoriété publique. On vous appelle; vous accourez, vous ouvrez les rideaux, & vous reconnaissez Cartouche ou Nivet. Guérez-vous Cartouche ou Nivet? Le Docteur Bissei, après un moment d'incertitude, répondit ferme qu'il les guérirait; qu'il oublierait le nom du malade pour ne s'occuper que du caractère de la maladie, que c'était la seule chose dont il lui fût permis de connaître; que s'il faisait un pas au delà, bientôt il ne saurait plus où s'arrêter, que ce ferait abandonner la vie des hommes à la merci de l'ignorance, des passions, du préjugé, si l'ordonnance devait être précédée de l'examen de la vie & des mœurs du malade. Ce que vous me dites de Nivet, un Janséniste me le dira d'un Moliniste, un catholique d'un protestant. Si vous m'écartez du lit de Cartouche, un fanatique m'écartera du lit d'un athée. C'est bien assez que d'avoir à doser le remède, sans avoir encore à doser la méchanceté qui permettrait ou non de l'administrer Mais, Docteur, lui répondis-je, si après votre belle cure, le premier essai que le scélérat fera de sa convalescence, c'est d'assassiner votre ami;

que



que direz - vous ? Mettez la main sur la conscience ; ne vous repentirez vous point de l'avoir guéri ? Ne vous écrierez vous point avec amertume : Pourquoi l'ai - je fécouru ! Que ne le laissais - je mourir ! N'y a - t - il pas là de quoi empoisonner le reste de votre vie ? LE DOCTEUR BISSEI. Assurément je serai consumé de douleur ; mais je n'aurai point de remords. M O I. Et quel remords pourriez - vous avoir , je ne dis pas d'avoir tué , car il ne s'agit pas de cela , mais d'avoir laissé périr un chien enragé ? Docteur , écoutez moi. Je suis plus intrépide que vous ; je ne me laisse point brider par de vains raisonnemens. Je suis médecin. Je regarde mon malade ; en le regardant je reconnais un scélérat , & voici le discours que je lui tiens : Malheureux , dépêche toi de mourir ; c'est ce qui peut t'arriver de mieux pour les autres & pour toi : Je fais bien ce qu'il y aurait à faire pour dissiper ce point de côté qui t'opresse ; mais je n'ai garde de l'ordonner ; je ne hais pas assez mes concitoyens pour te renvoyer de nouveau au milieu d'eux , & me préparer à moi même une douleur éternelle par les nouveaux forfaits que tu commettrais. Je ne serai point ton complice. On punirait celui

celui qui te recèle dans sa maison, & je croirais innocent celui qui t'aurait sauvé ! Cela ne se peut. Si j'ai un regret, c'est qu'en te livrant à la mort je t'arrache au dernier supplice. Je ne m'occuperai point de rendre à la vie celui dont il m'est enjoint par l'équité naturelle, le bien de la société, le salut de mes semblables, d'être le dénonciateur. Meurs, & qu'il ne soit pas dit que par mon art & mes soins il existe un monstre de plus.

LE DOCTEUR BISSEI. Bon jour, papa ! Ah ça moins de café après dîner, entendez-vous ?

MON PÈRE. Ah, Docteur, c'est une si bonne chose que le café.

LE DOCTEUR BISSEI. Du moins, beaucoup, beaucoup de sucre.

MA SŒUR. Mais, Docteur, ce sucre nous échauffera.

LE DOCTEUR BISSEI. Chançons. Adieu, philosophe.

MOI. Docteur, encore un mot. Pendant la dernière peste de Marseille il y avait des brigands qui se répandaient dans les maisons, pillant, tuant, profitant du désordre général pour s'enrichir par toutes sortes de crimes. Un de ces brigands fût attaqué de la peste, & reconnu par un des fossoyeurs que la police avait chargé d'enlever les morts. Ces gens ci allaient & jetaient les cadavres dans la rue. Le fossoyeur re-

E

garde



garde le scélérat & lui dit : Ah , misérable , c'est toi ; & en même temps il le saisit par les pieds & le traîne vers la fenêtre. Le scélérat lui crie : Je ne suis pas mort. L'autre lui répond : Tu es assez mort , & le précipite à l'instant d'un troisième étage. Docteur , sachez que le fossoyeur qui dépêche si lestement ce méchant pestiféré , est moins coupable à mes yeux qu'un habile médecin , comme vous , qui l'aurait guéri ; & partez.

LE DOCTEUR. Cher philosophe , j'admire votre esprit & votre chaleur , tant qu'il vous plaira ; mais votre morale ne fera ni la mienne , ni celle de l'Abbé , je gage.

L'ABBÉ. Vous gagez à coup sûr J'allais entreprendre l'Abbé ; mais mon père s'adressant à moi en fouriant , me dit : Tu plaides contre ta propre cause.

MOI. Comment cela ?

MON PÈRE. Tu veux la mort de ce coquin d'Intendant de M. de la Mésangere , n'est-ce pas ? Eh laisse donc faire le Docteur. A présent dites moi où j'en étais de mon histoire.

MA SŒUR. Vous étiez au Père Bouin.

MON PÈRE. Je lui expose le fait. Le Père Bouin me dit : Rien n'est plus louable , Monsieur , que le sentiment de commisération dont vous vous êtes touché

pour

pour ces malheureux héritiers. Supprimez le testament , secourez-les , j'y consens ; mais c'est à la condition de restituer au légataire universel la somme précise dont vous l'aurez privé ni plus ni moins Mais je sens du froid entre les épaules. Le Docteur aura laissé la porte ouverte, Sœur, va la fermer. MA SŒUR. J'y vais, mais j'espère que vous ne continuerez pas que je ne sois revenue. MON PÈRE. Cela va sans dire.

Ma Sœur qui s'était fait attendre quelque temps , dit en rentrant avec un peu d'humeur : C'est ce fou qui a pendu deux écriteaux à sa porte , sur l'un desquels on lit : Maison à vendre vingt mille francs , ou à louer douze cent francs par an sans bail ; & sur l'autre : Vingt mille francs à prêter pour un an à six pour cent. MOI. Un fou , ma Sœur ? Et s'il n'y avait qu'un écriteau où vous en voyez deux , & que l'écriteau du prêt ne fût qu'une traduction de celui de la location ? Mais laissons cela , & revenons au Père Bouin.

MON PÈRE. Le Père Bouin ajouta : Et qui est-ce qui vous a autorisé à ôter ou à donner de la sanction aux actes ? Qui est-ce qui vous a autorisé à interpréter les intentions des morts ? — Mais , Père Bouin , & le



coffre. — Qui est-ce qui vous a autorisé à décider si ce testament a été rebuté de réflexion, ou s'il s'est égaré par méprise? Ne vous est-il jamais arrivé d'en commettre de pareilles, & de retrouver au fond d'un sceau un papier précieux que vous y aviez jetté d'inadvertence? — Mais, Père Bouin, & la date & l'iniquité de ce papier? — Qui est-ce qui vous a autorisé à prononcer sur la justice ou sur l'injustice de cet acte, & à regarder le legs universel comme un don illicite plutôt que comme une restitution ou telle autre œuvre légitime qu'il vous plaira d'imaginer? — Mais, Père Bouin, & ces héritiers immédiats & pauvres, & ce collatéral éloigné & riche? — Qui est-ce qui vous a autorisé à peser ce que le défunt devait à ses proches que vous ne connaissez pas & à son légataire que vous ne connaissez pas d'avantage? — Mais, Père Bouin, & ce tas de lettres du légataire que le défunt ne s'était pas seulement donné la peine d'ouvrir? Une circonstance que j'avais oublié de vous dire, ajouta mon père, c'est que dans l'amas de paperasses entre lesquelles je trouvai ce fatal testament, il y avait vingt, trente, je ne fais combien de lettres des Frémis toutes cachetées. Il n'y a, dit le Père Bouin,

ni

ni coffre , ni date , ni lettres , ni Père Bouin , ni si , ni mais , qui tienne ; il n'est permis à personne d'enfreindre les loix , d'entrer dans la pensée des morts , & de disposer du bien d'autrui. Si la providence a résolu de châtier ou l'héritier ou le légataire ou le défunt , car on ne fait lequel , par la conservation fortuite de ce testament , il faut qu'il reste.

Après une décision aussi nette , aussi précise de l'homme le plus éclairé de notre clergé , je demeurai stupéfait & tremblant , songeant en moi même à ce que je devenais , à ce que vous deveniez , mes enfans , s'il me fût arrivé de brûler le testament comme j'en avais été tenté dix fois ; d'être ensuite tourmenté de scrupule , & d'aller consulter le Père Bouin. J'aurais restitué , oh j'aurais restitué ; rien n'est plus sûr ; & vous étiez ruinés.

MA SŒUR. Mais , mon père , il fallut après-cela s'en revenir au presbytere & annoncer à cette troupe d'indigens qu'il n'y avait rien là qui leur appartient , & qu'ils pouvaient s'en retourner comme ils étaient venus. Avec l'ame compatissante que vous avez , comment eutes vous le courage ? MON PÈRE. Ma foi , je n'en



çais rien. Dans le premier moment je pensai à me départir de ma procuration, & à me faire remplacer par un homme de loi; mais un homme de loi en eût usé dans toute la rigueur, pris & chassé par les épaules ces pauvres gens dont je pouvais peut-être alléger l'infortune. Je retournai donc le même jour à Thivet. Mon absence subite & les précautions que j'avais prises en partant avaient inquiété; l'air de tristesse avec lequel je reparus, inquiéta bien d'avantage; cependant je me contraignis, je dissimulai de mon mieux. MOI. C'est à dire assez mal. MON PÈRE. Je commençai par mettre à couvert tous les effets précieux. J'assemblai dans la maison un certain nombre d'habitans qui me prêteraient main forte en cas de besoin. J'ouvris la cave & les greniers que j'abandonnai à ces malheureux, les invitant à boire, à manger & à partager entre eux le vin, le bled & toutes les autres provisions de bouche. L'ABBÉ. Mais, mon père! MON PÈRE. Je le fais, cela ne leur appartenait pas plus que le reste. MOI. Allons donc, l'Abbé, tu nous interromps. MON PÈRE. Ensuite pâle comme la mort, tremblant sur mes jambes, ouvrant la bouche & ne trouvant aucune parole, m'asseyant, me

me relevant , commençant une phrase & ne pouvant l'achever , pleurant , tous ces gens effrayés m'environnant , s'écriant autour de moi : Eh bien , mon cher Monsieur , qu'est - ce qu'il y a ? Qu'est - ce qu'il y a , repris - je ? Un testament , Un testament qui vous déshérite. Ce peu de mots me coûtèrent tant à dire que je me sentis presque défaillir. MA SŒUR. Je conçois cela.

MON PÈRE. Quelle scène , mes enfans , quelle scène que celle qui suivit ! Je frémis de la rappeler. Il me semble que j'entends encore les cris de la douleur , de la fureur , de la rage , le hurlement des imprécations. ... Ici mon père portait ses mains sur ses yeux , sur ses oreilles. Ces femmes , disait - il , ces femmes , je les vois ; les unes se roulaient à terre , s'arrachaient les cheveux , se déchiraient les joues & les mammelles ; les autres écumaient , tenaient leurs enfans par les pieds , prêtes à leur écacher la tête contre le pavé , si on les eût laissé faire ; les hommes brisaient , renversaient , cassaient tout ce qui leur tombait sous les mains ; ils menaçaient de mettre le feu à la maison ; d'autres , en rugissant , grataient la terre avec leurs ongles comme s'ils

y

y eussent cherché le cadavre du curé pour le déchirer ; & tout au travers de ce tumulte , c'étaient les cris aigus des enfans qui partageaient sans favoir pourquoi le désespoir de leurs parens , qui s'attachaient à leurs vêtemens , & qui en étaient inhumainement repoussés. Je ne crois pas avoir jamais autant souffert de ma vie.

Cependant j'avais écrit au légataire de Paris ; je l'instruisais de tout , & je le pressais de faire diligence , le seul moyen de prévenir quelque accident qu'il ne ferait pas en mon pouvoir d'empêcher.

J'avais un peu calmé les malheureux par l'espérance dont je me flattais en effèt , d'obtenir du légataire une renonciation complete à ses droits , ou de l'amener à quelque traitement favorable , & je les avais dispersés dans les chaumieres les plus éloignées du village.

Le Frémin de Paris arriva ; je le regardai fixement , & je lui trouvai une physionomie dure qui ne promettait rien de bon. **MOI.** De grands fourcils noirs & touffus , des yeux couverts & petits , une large bouche un peu de travers , un teint bafané & criblé de petite vérole ? **MON PÈRE.** C'est cela. Il n'avait pas mis plus de trente heures à faire ses soixante lieuës. Je commen-

çai

çai par lui montrer les misérables dont j'avais à plaider la cause. Ils étaient tous debout devant lui, en silence; les femmes pleuraient; les hommes appuyés sur leurs bâtons, la tête nue, avaient leurs mains dans leurs bonnets. Le Fremin assis, les yeux fermés, la tête penchée & le menton appuyé sur sa poitrine, ne les regardait pas. Je parlai en leur faveur de toute ma force; je ne fais où l'on prend ce qu'on dit en pareil cas. Je lui fis toucher au doigt combien il était incertain que cette succession lui fût légitimement acquise; je le conjurai par son opulence, par la misère qu'il avait sous les yeux; je crois même que je me jettai à ses pieds. Je n'en pus tirer une obole. Il me répondit qu'il n'entrait point dans toutes ces considérations; qu'il y avait un testament; que l'histoire de ce testament lui était indifférente, & qu'il aimait mieux s'en rapporter à ma conduite qu'à mes discours. D'indignation, je lui jettai les clefs au nez; il les ramassa, s'empara de tout, & je m'en revins si troublé, si peiné, si changé que votre mere qui vivait encore crut qu'il m'était arrivé quelque grand malheur. Ah, mes enfans, quel homme que ce Fremin!

F

Après



Après ce récit nous tombâmes dans le silence, chacun rêvant à sa manière sur cette singulière aventure. Il vint quelques visites. Un ecclésiastique dont je ne me rappelle pas le nom ; c'était un gros prieur qui se connaissait mieux en bon vin qu'en morale, & qui avait plus feuilleté *le moyen de parvenir* que *les conférences de Grenoble* ; un homme de justice, notaire & Lieutenant de police, appelée Du bois ; & peu de temps après un ouvrier qui demandait à parler à mon père. On le fit entrer, & avec lui un ancien ingénieur de la province qui vivait retiré & qui cultivait les mathématiques qu'il avait autrefois professées ; c'était un des voisins de l'ouvrier ; l'ouvrier était chapelier.

Le premier mot du chapelier fut de faire entendre à mon père que l'auditoire était un peu nombreux pour ce qu'il avait à lui dire. Tout le monde se leva, & il ne resta que le Prieur, l'homme de loi, le géometre, & moi, que le chapelier retint.

Monfieur Diderot, dit-il à mon père, après avoir regardé autour de l'appartement s'il ne pouvait être entendu, c'est votre probité & vos lumieres qui m'amènent chez vous, & je ne suis pas fâché d'y rencon-

trer

trer ces autres Messieurs dont je ne suis peut-être pas connu, mais que je connais tous. Un prêtre, un homme de loi, un savant, un philosophe & un homme de bien ! Ce serait grand hazard si je ne trouvais pas dans des personnes d'état si différent & toutes également justes & éclairées, le conseil dont j'ai besoin. Le chapelier ajouta ensuite : Promettez moi d'abord de garder le secret sur mon affaire, quelque soit le parti que je juge à propos de suivre. On le lui promit, & il continua : Je n'ai point d'enfans ; je n'en ai point eu de ma dernière femme que j'ai perdu, il y a environ quinze jours. Depuis ce temps je ne vis pas ; je ne saurais ni boire, ni manger, ni travailler, ni dormir. Je me leve, je m'habille, je fors, je rode par la ville dévoré d'un souci profond. J'ai gardé ma femme malade pendant dix huit ans ; tous les services qui ont dépendu de moi & que sa triste situation exigeait, je les lui ai rendus. Les dépenses que j'ai faites pour elle ont consommé le produit de notre petit revenu & de mon travail, m'ont laissé chargé de dettes, & je me trouverais à sa mort épuisé de fatigues, le temps de mes jeunes années perdu, je serais en un mot



aussi avancé que le premier jour de mon établissement, si j'observais les loix & si je laissais aller à des collatéraux éloignés la portion qui leur revient de ce qu'elle m'avait apporté en dot : C'était un trousseau bien conditionné ; car son père & sa mere qui aimaient beaucoup leur fille , firent pour elle tout ce qu'ils purent, plus qu'ils ne purent ; de belles & bonnes nippes en quantité qui sont restées toutes neuves ; car la pauvre femme n'a pas eu le temps d'en user ; & vingt mille francs en argent provenus du remboursement d'un contrat constitué sur M. Michelin , Lieutenant du Procureur général. A peine la défunte a-t-elle eu les yeux fermés , que j'ai soustrait & les nippes & l'argent. Messieurs , vous savez à présent mon affaire. Ai-je bien fait ? Ai-je mal fait ? Ma conscience n'est pas en repos : Il me semble que j'entends là quelque chose qui me dit : Tu as volé , tu as volé ; rends , rends : Qu'en pensez-vous ? Songez , Messieurs , que ma femme m'a emporté en s'en allant tout ce que j'ai gagné pendant vingt ans ; que je ne suis presque plus en état de travailler , que je suis endetté , & que si je restitue il ne me reste que l'hôpital , si ce n'est
aujourd-

aujourd'hui , ce sera demain. Parlez , Messieurs , j'attends votre décision. Faut-il restituer & s'en aller à l'hôpital ?

A tout Seigneur tout honneur , (dit mon père en s'inclinant vers l'ecclésiastique ;) à vous Monsieur le Prieur.

Mon enfant , (dit le Prieur au chapelier ,) je n'aime pas les scrupules , cela brouille la tête & ne sert à rien ; peut-être ne fallait-il pas prendre cet argent ; mais puisque tu l'as pris , mon avis est que tu le gardes. MON PÈRE. Mais , Monsieur le Prieur , ce n'est pas là votre dernier mot ? LE PRIEUR. Ma foi si , je n'en fais pas plus long. MON PÈRE. Vous n'avez pas été loin. A vous , Monsieur le Magistrat. LE MAGISTRAT. Mon ami , ta position est fâcheuse ; un autre te conseillera peut-être d'assurer le fond aux collatéraux de ta femme , afin qu'en cas de mort ce fond ne passât pas aux tiens , & de jouir ta vie durant de l'usufruit : Mais il y a des loix , & ces loix ne t'accordent ni l'usufruit ni la propriété du capital. Crois moi ; fais aux loix , & sois honnête homme à l'hôpital s'il le faut. MOI. Il y a des loix ! Quelles loix ! MON PÈRE.



Et vous , Monsieur le Mathématicien , comment réfolvez vous ce problème ? LE GÉOMETRE. Mon ami , ne m'as - tu pas dit que tu avais pris environ vingt mille francs ? LE CHAPELIER. Oui , Monsieur. --- Et combien à peu près t'a couté la maladie de ta femme ? --- A peu près la même somme. --- Eh bien , qui de vingt mille francs paie vingt mille francs , reste zéro. MON PÈRE. (à moi.) Et qu'en dit la philosophie ? MOI. La philosophie se tait ou la loi n'a pas le sens commun Mon père fentit qu'il ne fallait pas me presser , & portant tout de suite la parole au chapelier : Maître un tel , lui dit - il , vous nous avez confessé , que depuis que vous avez spolié la succession de votre femme , vous aviez perdu le repos ; & à quoi vous fert donc cet argent qui vous a ôté le plus grand des biens ? Défaites - vous en vite & buvez , mangez , dormez , travaillez , & foyez heureux chez vous. Le chapelier repliqua brusquement : Non , Monsieur , je m'en irai à Geneve. --- Et tu crois que tu laisseras le remords ici ? --- Je ne fais , mais j'irai à Geneve. --- Va où tu voudras , tu y trouveras ta conscience.

Le

Le chapelier partit ; sa réponse bizarre devint le sujet de l'entretien. On convint que peut-être la distance du temps & des lieux affaiblissait plus ou moins tous les sentimens. Les visites s'en allerent ; mon frere & ma sœur rentrèrent ; la conversation interrompue fut reprise , & mon père dit : Dieu soit loué ! Nous voilà ensemble. Je me trouve bien avec les autres , mais mieux avec vous ; puis s'adressant à moi : Pourquoi , me demanda - t - il , n'as - tu pas dit ton avis au chapelier ? — C'est que vous m'en avez empêché. — Ai - je mal fait ? — Non , parce qu'il n'y a point de bon conseil pour un sot. Quoi donc , est - ce que cet homme n'est pas le plus proche parent de sa femme ? Est - ce que le bien qu'il a retenu ne lui a pas été donné en dot ? Est - ce qu'il ne lui appartient pas au titre le plus légitime ? Quel est le droit de ces collatéraux ? M O N P È R E. Tu ne vois que la loi , mais tu n'en vois pas l'esprit. M O I. Je vois comme vous , mon père , le peu de sûreté des femmes , méprisées , haïes à tort & à travers de leurs maris , si la mort saisissait ceux - ci de leurs biens. Mais qu'est - ce que cela me fait à moi , honnête homme , qui
ai

ai bien rempli mes devoirs avec la mienne ? Ne suis-je pas assez malheureux de l'avoir perdue ? Faut-il qu'on vienne encore me spolier. MON PÈRE. Mais si tu reconnais la sagesse de la loi , il faut t'y conformer , ce me semble. MA SŒUR. Sans la loi il n'y a plus de vol. MOI. Vous vous trompez , ma Sœur. MON FRÈRE. Sans la loi tout est à tous , & il n'y a plus de propriété. MOI. Vous vous trompez , mon frere. MON FRÈRE. Et qui est-ce qui fonde donc la propriété ? MOI. Primitivement , c'est la prise de possession par le travail. La nature a fait les bonnes loix de toute éternité : C'est une force légitime qui en assure l'exécution ; & cette force , qui peut tout contre le méchant , ne peut rien contre l'homme de bien. Je suis cet homme de bien ; & dans ces circonstances & beaucoup d'autres , que je vous détaillerais , je la cite au tribunal de mon cœur , de ma raison , de ma conscience , au tribunal de l'équité naturelle ; je l'interroge , je m'y soumets ou je l'annule. MON PÈRE. Prêche ces principes là sur les toits , je te promets qu'ils feront fortune , & tu verras les belles choses qui en résulteront. — Je ne les prêcherai pas ;

il

il y a des vérités qui ne sont pas faites pour les fous; mais je les garderai pour moi. — Pour toi qui es un sage ! — Assurément. — D'après cela je pense bien que tu n'approuveras pas autrement la conduite que j'ai tenue dans l'affaire du curé de Thivet. Mais toi, l'Abbé, qu'en penses-tu? L'ABBÉ. Je pense, mon père, que vous avez agi prudemment de consulter & d'en croire le Père Bouin, & que si vous eussiez suivi votre premier mouvement, nous étions en effet ruinés. MON PÈRE. Et toi, grand philosophe, tu n'es pas de cet avis? — Non. — Cela est bien court. Va ton chemin. — Vous me l'ordonnez? — Sans doute. — Sans ménagement? — Sans doute. — Non certes, lui répondis-je avec chaleur, je ne suis pas de cet avis. Je pense, moi, que si vous avez jamais fait une mauvaise action en votre vie, c'est celle là; & que si vous vous fussiez cru obligé à restitution envers le légataire, après avoir déchiré le testament, vous l'êtes bien d'avantage envers les héritiers pour y avoir manqué. MON PÈRE. Il faut que je l'avoue, cette action m'est toujours restée sur le cœur; mais le Père Bouin! MOI. Votre Père Bouin

G

avec



avec toute sa réputation de science & de sainteté n'é-
tait qu'un mauvais raisonneur, un bigot à tête rétrecie.
MA SŒUR (à voix basse.) Est-ce que ton projet est
de nous ruiner ? MON PÈRE. Paix ! Paix ! Laisse là
le Père Bouin , & dis nous tes raisons , sans injurier
personne. MOI. Mes raisons ? Elles sont simples & les
voici. Ou le testateur a voulu supprimer l'acte qu'il
avait fait dans la dureté de son cœur , comme tout
concourait à le démontrer , & vous avez annullé sa ré-
sipiscence ; ou il a voulu que cet acte atroce eût son
effet , & vous vous êtes associé à son injustice. MON
PÈRE. A son injustice ? C'est bientôt dit. — Oui ,
oui , à son injustice ; car tout ce que le Père Bo-
uin vous a débité ne sont que de vaines subtilités ,
de pauvres conjectures , des peut-être sans aucune valeur ,
sans aucun poids , auprès des circonstances qui ôtaient
tout caractère de validité à l'acte injuste que vous avez
tiré de la poussière , produit & réhabilité. Un coffre
à paperasses ; parmi ces paperasses une vieille paperasse
proscrite par sa date , par son injustice , par son mê-
lange avec d'autres paperasses , par la mort des exé-
cuteurs , par le mépris des lettres du légataire , par
la

la richesse de ce légataire , & par la pauvreté des véritables héritiers ! Qu'oppose - t-on à cela ? Une restitution présumée ! Vous verrez que ce pauvre diable de prêtre , qui n'avait pas un sou lors qu'il arriva dans sa cure , & qui avait passé quatre vingt ans de sa vie à amasser environ cent mille francs en entassant sou sur sou , avait fait autrefois aux Fremins , chez qui il n'avait point demeuré , & qu'il n'avait peut-être jamais connu que de nom , un vol de cent mille francs. Et quand ce prétendu vol eût été réel , le grand malheur que J'aurais brûlé cet acte d'iniquité. Il fallait le brûler , vous dis-je ; il fallait écouter votre cœur qui n'a jamais cessé de réclamer depuis & qui en savait plus que votre imbécille Bouin dont la décision ne prouve que l'autorité redoutable des opinions religieuses sur les têtes les mieux organisées & l'influence pernicieuse des loix injustes, des faux principes sur le bon sens & l'équité naturelle.

Ma Sœur se taisait ; mais elle me ferrait la main en signe d'approbation ; l'Abbé secouait les oreilles , & mon père disait : Et puis encore une petite injure au Père Bouin. Tu crois du moins que ma religion m'ab-



font ? M O I. Je le crois ; mais tant pis pour elle. M O N P É R E. Cet acte , que tu brûles de ton autorité privée , tu crois qu'il aurait été déclaré valide au tribunal de la loi ? M O I. Cela se peut ; mais tant pis pour la loi. M O N P É R E. Tu crois qu'elle aurait négligé toutes ces circonstances que tu fais valoir avec tant de force ? M O I. Je n'en fais rien ; mais j'en aurais voulu avoir le cœur net. J'y aurais sacrifié une cinquantaine de louis ; ç'aurait été une charité bien faite ; & j'aurais attaqué ce testament au nom de ces pauvres héritiers. M O N P É R E. Oh , pour cela, si tu avais été avec moi , & que tu m'en eusses donné le conseil ; quoique dans les commencemens d'un établissement , cinquante louis ce soit une somme , il y a tout à parier que je l'aurais suivi. L' A B B É. Pour moi , j'aurais autant aimé donner cet argent aux pauvres héritiers qu'aux gens de justice. M O I. Et vous croyez , mon frere, qu'on aurait perdu ce procès ? M O N F R É R E. Je n'en doute pas. Les juges s'en tiennent strictement à la loi , comme mon père & le père Bouin , & font bien. Les juges ferment en pareil cas les yeux sur les circonstances , comme mon père & le Père Bouin , par l'effroi des inconvé-

convéniens qui s'en suivraient , & font bien. Ils facrifient quelquefois , contre le témoignage même de leur conscience , comme mon père & le Père Bouin , l'intérêt du malheureux & de l'innocent qu'ils ne pourraient sauver sans lâcher la bride à une infinité de fripons , & font bien. Ils redoutent , comme mon père & le Père Bouin , de prononcer un arrêt équitable dans un cas déterminé , mais funeste dans mille autres par la multitude des désordres auxquels il ouvrirait la porte , & font bien. Et dans le cas du testament dont il s'agit

MON PÈRE. Tes raisons comme particulières étaient peut-être bonnes , mais comme publiques elles feraient mauvaises. Il y a tel Avocat peu scrupuleux qui m'aurait dit tête - à - tête : Brûlez ce testament ; ce qu'il n'aurait osé écrire dans sa consultation. MOI. J'entends. c'était une affaire à n'être pas portée devant les juges. Aussi , parbleu ! n'y aurait - elle pas été portée , si j'avais été à votre place. MON PÈRE. Tu aurais préféré ta raison à la raison publique , la décision de l'homme à celle de l'homme de loi ? MOI. Assurément. Est - ce que l'homme n'est pas antérieur à l'homme de loi ? Est - ce que la raison de l'espece humaine



n'est pas tout autrement sacrée que la raison d'un législateur ? Nous nous appellons civilisés , & nous sommes pires que des Sauvages. Il semble qu'il nous faille encore tournoyer pendant des Siecles d'extravagances en extravagances & d'erreurs en erreurs , pour arriver où la premiere étincelle de jugement , l'instinct seul nous eût mené tout droit. Nous nous sommes si bien fourvoyés MON PÈRE. Mon fils , mon fils, c'est un bon oreiller que celui de la raison ; mais je trouve que ma tête repose plus doucement encore sur celui de la religion & des loix : Et point de réplique là dessus , car je n'ai pas besoin d'insomnie ! Mais il me semble que tu prends de l'humeur. Dis moi donc : Si j'avais brûlé le testament , est - ce que tu m'aurais empêché de restituer ? MOI. Non , mon père votre repos m'est un peu plus cher que tous les biens du monde. MON PÈRE. Ta réponse me plait , & pour cause. MOI. Et cette cause , vous allez nous la dire ? MON PÈRE. Volontiers. Le chanoine Vignerou ton oncle était un homme dur , mal avec ses confreres dont il faisait la fatyre continuelle par sa conduite & par ses discours. Tu étais destiné à lui succéder ; mais
au

au moment de sa mort , on pensa dans la famille qu'il fallait mieux envoyer en Cour de Rome que de faire entre les mains du chapitre une résignation qui ne ferait peut-être point agréée. Le courier part. Ton oncle meurt , une heure ou deux , avant l'arrivée présumée du courier ; & voilà le canonicat & dix huit cent francs perdus. Ta mere , Tes tantes , nos parents , nos amis étaient tous d'avis de céler la mort du chanoine. Je rejettai ce conseil , & je fis sonner les cloches sur le champ. MOI. Et vous fites bien. MON PÈRE. Si j'avais écouté les bonnes femmes & que j'en eusse eu du remords , je crois que tu n'aurais pas balancé à me sacrifier ton aumusse. MOI. Sans cela , j'aurais mieux aimé être un bon philosophe , ou rien , que d'être un mauvais chanoine.

Le gros Prieur rentra , & dit sur mes derniers mots qu'il avait entendus : Un mauvais chanoine ! Je voudrais bien favoir comment on est un bon ou un mauvais Prieur , un bon ou un mauvais chanoine ; ce sont des états si indifférens. On servit ; on disputa encore un peu contre moi ; on plaisanta beaucoup le Prieur sur sa décision du chapelier & le peu de cas qu'il faisait
des

des Prieurs & des Chanoines. On lui proposâ le cas du testament ; au lieu de le résoudre il nous raconta un fait qui lui était personnel. LE PRIEUR. Vous vous rappelez l'énorme faillite du changeur Bourmont. MON PÈRE. Si je me la rappelle, j'y étais pour quelque chose. LE PRIEUR. Tant mieux. MON PÈRE. Pourquoi tant mieux ? LE PRIEUR. C'est que, si j'ai mal fait, ma conscience en sera foulagée d'autant. Je fus nommé Syndic des créanciers, Il y avait parmi les effets actifs de Bourmont, un Billet de cent écus sur un pauvre marchand grainetier son voisin. Ce Billet partagé au prorata de la multitude des créanciers, n'allait pas à douze sols pour chacun d'eux, & exigé du grainetier c'était sa ruine. Je supposai MON PÈRE. que chaque créancier n'aurait pas refusé douze sols à ce malheureux, vous déchirâtes le billet & vous fîtes l'aumône de ma bourse. LE PRIEUR. Il est vrai ; en êtes vous fâché. MON PÈRE. Non. LE PRIEUR. Aiez la bonté de croire que les autres n'en feraient pas plus fâchés que vous, & tout sera dit. MON PÈRE. Mais, Monsieur le Prieur, si vous lacerez de votre autorité privée un billet, pourquoi n'en laceriez vous pas

pas deux , trois , quatre , tout autant qu'il se trouvait d'indigens à secourir aux dépens d'autrui ? Ce principe de commifération peut nous mener loin , Monsieur le Prieur : La justice , la justice LE PRIEUR. est souvent une grande injustice. Une jeune femme qui occupait le premier descendit ; c'était la gaieté & la folie en personne. Mon père lui demanda des nouvelles de son mari ; ce mari était un libertin qui avait donné à sa femme l'exemple des mauvaises mœurs qu'elle avait, je crois , un peu suivie , & qui pour échapper de ses créanciers s'en était allé à la Martinique. Madame d'Isigni , c'était le nom de notre locataire , répondit à mon père : Monsieur d'Isigni ? Dieu merci ! je n'en ai plus entendu parler ; il est peutêtre noyé. LE PRIEUR. Noyé ! Je vous en félicite. MADAME D'ISIGNI. Qu'est-ce que cela vous fait , Monsieur l'Abbé ? LE PRIEUR. Rien. Mais à vous ? MADAME D'ISIGNI. Et qu'est-ce que cela me fait à moi ? LE PRIEUR. Mais on dit MADAME D'ISIGNI. Et qu'est - ce qu'on dit ? LE PRIEUR. Puisque vous le voulez savoir , on dit qu'il avait surpris quelques-unes de vos lettres. MADAME D'ISIGNI. Et n'avais - je pas un beau



recueil des siennes ? Et puis voilà une querelle tout à fait comique entre le Prieur & Madame d'Isigni sur les privileges des deux sexes. Madame d'Isigni m'appella à son secours, & j'allais prouver au Prieur que le premier des deux époux qui manquait au pacte, rendait à l'autre sa liberté : Mais mon père demanda son bonnet de nuit, rompit la conversation, & nous envoya coucher. Lorsque ce fut mon tour de lui souhaiter la bonne nuit, en m'embrassant, il me dit à l'oreille : Je ne ferais pas fâché, qu'il y eut dans la ville un ou deux citoyens comme toi ; mais je n'y habiterais pas, s'ils pensaient tous de même.

